

POUR LA GESTION ET LA MISE EN VALEUR DES ESPACES
NATURELS ET AGRICOLES

AVRIL 1995

SOMMAIRE

1) PREAMBULE.

- A Historique de l'action menée
- B Quelques références sur les caractéristiques du site

2) LE PROJET

- A Les enjeux
- B Un objectif principal et des domaines d'intervention
- C Une ligne de conduite forte basée sur 6 principes
- D Des actions pour chaque domaine d'intervention
 - a) connaître pour mieux gérer,
 - b) favoriser le maintien de l'agriculture,
 - c) préserver, gérer, restaurer le patrimoine existant,
 - d) favoriser l'accueil du public contrôler la fréquentation,
 - e) favoriser les actions à caractère pédagogique,
 - f) assurer une présence permanente sur le site,
 - g) coordonner les interventions foncières pour maîtriser l'évolution du territoire,
 - h) améliorer la maîtrise qualitative du développement urbain (pour mémoire).

3) LES MOYENS DE MISE EN OEUVRE:

Moyens institutionnels, techniques et financiers.

- A L'organigramme
- B La formalisation du projet
- C La réalisation du projet
- D Principes de financement du projet

1/ PREAMBULE:

A - Historique de l'action menée.

- création du Syndicat (1984)
- mise en place à titre pilote dans l'agglomération d'un projet nature partenarial (1992)
- mise en place d'une Mission d'architecte conseil pour le territoire construit ou constructible et d'une charte correspondante (1993)
- élaboration d'une charte objectif pour la gestion et la mise en valeur des espaces naturels et agricoles (1994) qui formalise la finalisation et la complémentarité des politiques menées par le Syndicat, le Grand Lyon (charte de l'écologie urbaine), et le conseil général (schéma départemental pour l'environnement, politique pour les espaces naturels sensibles).

B - Quelques références sur les caractéristiques du site

- relief, géologie, climat, hydrographie. (livret à la découverte des Monts d'Or),
- espaces agricoles (études Grand Lyon, Chambre Agriculture)),
- espaces boisés et patrimoines naturels (études Ddaf Inventaire Grand Lyon FRAPNA)
- paysage (rapport Delfante)
- histoire (aqueduc romain, captage,tunnels de carrier, cabornes, chirats, vieilles demeures,...))
- attentes du public (1972 rapport Delfante, 1991 enquête RUL IPSOS).

2) LE PROJET

A - Les Enjeux:

- préserver un patrimoine périurbain remarquable par sa superficie, sa richesse et sa diversité.
- maîtriser le développement urbain,
- maintenir une activité économique agricole élément essentiel de la qualité des Monts d'Or,
- apprendre à connaître, comprendre et respecter les milieux rural et naturel,
- maintenir la biodiversité du patrimoine naturel.

B - Un objectif principal et des domaines d'intervention :

Préserver, gérer, et mettre en valeur un espace naturel de qualité peu aménagé à proximité de Lyon.

Plusieurs domaines d'intervention doivent être abordés :

- la connaissance et la gestion du patrimoine des Monts d'Or,
- le maintien de l'agriculture,
- l'accueil du public,
- l'information la sensibilisation la pédagogie, la création de lieux d'accueils spécifiques,
- l'intervention foncière,
- la gestion et la police environnement,
- la maîtrise qualitative du développement urbain.

C - <u>Une ligne de conduite forte basée sur 6 principes :</u>

- le maintien d'un espace naturel et agricole de liberté, peu aménagé,
- l'interdiction de tout artificialisation ou équipements lourds du site naturel et agricole (grands parking goudronnés, infrastructures de desserte), ou de toutes activités ludiques commerciales (parcs de loisirs ou d'attractions),
- l'observation, le contrôle et l'accompagnement d'une fréquentation publique dans le respect des activités agricoles et des caractéristiques patrimoniales du site,
- la rusticité dans le choix des matériaux utilisés dans les petits équipements et le soucis permanent de l'intégration qualitative,
- la simplicité et le pragmatisme dans le choix des modes de gestion ou d'intervention,
- le partenariat permanent avec les agriculteurs et la concertation avec les autres usagers locaux de l'espace (chasseurs, protecteurs de la nature, randonneurs, enseignants et animateurs pédagogiques...).

D - Des actions dans chaque domaine d'intervention :

La gestion de la qualité de l'espace repose sur plusieurs types d'actions :

''a) Connaître pour mieux gérer

- * <u>la connaissance des enjeux par inventaire et cartographie</u>:
 - du patrimoine naturel faune-flore,
 - du patrimoine géologique,
 - du patrimoine paysager (points forts, points faibles à différentes échelles du grand paysage et du micro paysage : notion de fiches d'identité paysagère),
 - du patrimoine historique et bâti remarquable,
 - de la fréquentation du public et des équipements d'accompagnements existants (itinéraires pédestres, sentiers thématiques, aires d'accueil).
 - du patrimoine eau : sources, ruisseaux
 - du patrimoine toponymique
- * <u>la connaissance</u>, <u>la concertation et le partenariat avec les acteurs de la gestion de l'espace</u>:
 - professions agricoles,
 - associations d'usagers divers (chasseurs, pédagogues, protecteurs de la nature, retraités...),
 - professionnel de l'urbanisme (architectes conseils, promoteurs aménageurs...) pour le traitement qualitatif de la zone de contact espace bâti- espace naturel et agricole.
- * la diffusion de l'information sous forme :
 - de plaquettes thématiques,
 - de visites guidées."

CHARTE D'OBJECTIFS DES MONTS D'OR

''b) favoriser le maintien de l'agriculture

Après une phase cartographique :

- des enjeux pour les collectivités (fréquentation du public, secteurs de paysages ouverts, percées visuelles, secteurs patrimoniaux...),
- de la valeur des terrains agricoles, une première définition de secteurs d'interventions a pu être réalisée.

Les deux premières tranches du projet nature MONTS D'OR ont permis de mettre en place un partenariat avec les agriculteurs ou des associations. Des conventions de maintien d'une activité agricole dans des parcelles susceptibles d'être abandonnées ont été signées avec le Syndicat des Monts d'Or dans le cadre d'une opération pilote en partenariat avec le Conseil Général et le Grand Lyon (20 hectares en 1993, 127 hectares en 1994).

Il convient de poursuivre cette action et de l'affiner en fonction des enjeux :

- cahier des charges pour la prise en compte d'enjeux patrimoniaux (faune, flore, paysages...),
- offre de services aux citadins (ventes de produits agricoles, gîtes, ruraux, fermes pédagogiques...).

Un travail d'animation forte et de concertation permanente doit être assuré notamment en liaison avec la Chambre d'Agriculture.

Il doit permettre l'évolution, le maintien d'une agriculture viable, l'installation de jeunes agriculteurs et donc la pérennité de cette activité."

''c) Préserver, gérer et restaurer le patrimoine existant

L'inventaire des sites dégradés et la confrontation des enjeux patrimoniaux aux menaces et usages contradictoires permettront la mise en oeuvre de solutions adaptées :

- conventions avec des usagers de l'espace (agriculteurs, associations, propriétaires privés...),
- acquisitions foncières par la collectivité (achat de parcelles et mise à disposition des agriculteurs ou des associations...),
- utilisation de mesures réglementaires de classement (POS, arrêté de biotope, site inscrit...),
- restauration des sites dégradés (Giverdy à St-Didier au Mont d'Or, Gorges de l'Enfer à St-Germain au Mont D'Or, pelouse à orchidées et pied de la carrière de Couzon au Mont d'Or et Albigny sur Saône, Mont Thou, par exemple...)."

CHARTE D'OBJECTIFS DES MONTS D'OR

"d) Organiser l'accueil du public et contrôler la fréquentation

Cette action se réalisera de façon très pragmatique par observation de la fréquentation du public. Elle permettra d'accompagner ou d'orienter cette fréquentation afin qu'elle ne nuise pas (directement ou indirectement par les petits équipements générés) aux activités existantes et à la qualité du site.

Plusieurs actions sont menées et seront poursuivies :

- + mettre en place ou renforcer des itinéraires balisés (pédestres) et élaborer des guides correspondants sur des circuits susceptibles de supporter une fréquentation. Certains secteurs fragiles (faune, flore), agricoles ou dangereux, seront évités. Près de 150 km d'itinéraires pédestres balisés ont été réalisés en 1993-1994 et seront complétés ou modifiés au fur et à mesure des besoins et des opportunités notamment foncières.
- + organiser progressivement et de façon rustique le stationnement des véhicules dans certains secteurs très fréquentés. Aucun équipement lourd ne sera créé (type parking goudronné) des réfections d'accotement par élargissement ponctuel et empierrement éventuel pourront être envisagés.
- + <u>fixer le public sur des points d'accueil (</u>pique-nique, prairies ouvertes au public, par exemple), ou <u>favoriser sa diffusion</u> dans l'espace en fonction des caractéristiques des sites,
- + mettre en place des moyens pour assurer la propreté du site. Des corbeilles ont été prioritairement installées en 1994 le long des itinéraires pédestres balisés : 29 corbeilles par le Syndicat Intercommunal, 6 par la Direction de la Propreté du Grand Lyon. Une convention renouvelable annuellement est passée avec une société de ramassage qui assure la collecte de ces corbeilles. Ce dispositif sera complété en fonction des besoins observés,
- + <u>suivre régulièrement les décharges sauvages</u> afin de les résorber. Sur 20 sites identifiés aux abords de circuits pédestres, 14 sont encore actifs, d'autres décharges sont signalées au fur et à mesure de leur découverte par les communes ou les usagers."

''e) Favoriser les actions à caractères pédagogiques

La connaissance, la compréhension du monde rural, le respect du patrimoine (naturel, géologique, historique, paysager...) constituent un enjeu fort de restauration des liens entre l'homme et le milieu, entre l'espace rural et l'espace urbain.

Les caractéristiques patrimoniales du site peuvent être mises en valeur au profit de l'ensemble des communes des Monts d'Or, de l'agglomération, du département qui le souhaiteraient. Cette mise en valeur passe par :

- + l'organisation de contacts avec le milieu agricole, sous l'égide de la profession agricole), dans le cadre des points de vente à la ferme, des fermes pédagogiques, des gîtes ruraux, notamment.
- + l'organisation de classes de découverte du patrimoine :
 - agricole,
 - nature,
 - géologique,
 - historique,
 - paysager.

Cette action, lancée en 1995 à titre pilote (45 demi-journées prévues) en liaison avec des Associations de Protection de la Nature (FRAPNA, ROCH'NATURE), doit être amplifiée au profit des communes du Grand Lyon et du département.

- + l'organisation de chantiers pédagogiques sur des thèmes comme :
 - la conception du contenu de panneaux pédagogiques,
 - la préparation et la réalisation d'un chantier de plantation.

Près de 400 arbustes ont été ainsi plantés par une cinquantaine d'enfants des classes maternelles et primaires de Poleymieux au Mont d'Or en liaison avec l'Office National des Forêts. Ce type d'action doit être développé en étroite collaboration avec les enseignants à chaque opportunité d'opérations.

- + la mise en place de sentiers, jardins thématiques, de petits équipements pédagogiques ou de découverte, de tables de lecture :
 - sentier botanique de Rochecardon (réalisé en 1994),
 - sentiers des rapaces (prévus en 1995),
 - sentiers géologiques (prévus en 1996),
 - sentiers des cabornes,
 - circuit des vieilles demeures,
 - jardins des plantes médicinales,
 - tables d'orientation et de lecture du paysage,
 - sentiers des tunnels de carriers.

- ...

La réalisation de lieux d'accueil pédagogique : ce ou ces lieux à acquérir ou à louer et à aménager peuvent servir de support pour des expositions permanentes ou itinérantes, d'abris en cas de mauvaises conditions climatiques, de locaux d'accueil pour des travaux pratiques."

"f) assurer par des moyens permanents sur le site :

- + la mise en place d'une organisation spécifique pour assurer la pérennité des actions,
- + la résorption des dysfonctionnements observés par la constitution d'une équipe d'intervention (emploi stable) permettant d'assurer des fonctions complémentaires de celle des brigades vertes (emploi d'insertion temporaire):
 - suivi et remontage des murs en pierres sèches,
 - contrôle de la végétation des secteurs non mécanisable ou non contrôlé par l'agriculture,
 - suivi et résorption des dépôts sauvages et divers (pique-nique...),
 - suivi et remplacement des équipements ne faisant pas l'objet de convention avec des associations locales
- + l'éducation du public ou la répression si nécessaire passe par l'organisation d'une police de l'environnement (contraventions et délits). La mise en place de Gardes Champêtres Intercommunaux ou d'un dispositif de conventionnement avec des structures existantes (exemple : Gendarmerie, fédération départementale des chasseurs, Office National des Forêts...) peut être envisagée."

CHARTE D'OBJECTIFS DES MONTS D'OR

"g) Coordonner les interventions foncières pour maîtriser l'évolution du territoire:

- espaces naturels agricoles menacés par l'urbanisation,
- espaces agricoles mis à disposition des agriculteurs en place ou souhaitant s'installer,
- espaces naturels fragiles,
- espaces d'accueil du public.

La coordination de l'action du Conseil Général dans le cadre des espaces sensibles, du Grand Lyon sur le territoire d'agglomération, de la SAFER pour les terres agricoles permettra d'optimiser l'efficacité des interventions foncières nécessaires à l'application de cette charte. "

h) Améliorer la maîtrise qualitative du développement urbain (pour mémoire)

Dans cet esprit une mission spécifique a été confiée par le Grand Lyon à un architecte conseil sur une partie des Monts d'Or (10 communes concernées, 1 commune non prise en compte car hors Grand Lyon). Cette mission avait pour objet :

- d'établir un cahier de prescriptions urbanistiques, architecturales et paysagères.
- de formuler, en référence permanente à ces prescriptions, une opinion sur tout projet relevant d'une autorisation liée au droit des sols.

Ce travail a été validé à l'unanimité par les maires, prenant ainsi valeur de Charte pour l'urbanisme dans les Monts d'Or,

Cette charte "Monts d'Or mode d'emploi" développe un certain nombre de principes :

- préserver l'identité de chaque commune des Monts d'Or en évitant toute forme de banalisation,
- maintenir les coupures naturelles entre chaque communes,
- greffer les secteurs pavillonnaires aux bourgs ou hameaux,
- favoriser la composition urbaine des lotissements au détriment du simple découpage en lots,
- diversifier les types d'habitat dans leur forme et leur statut : favoriser la mixité (sociale, typolologie urbaine),
- inciter les urbanisations nouvelles, les architectures, les compositions paysagères à dialoguer avec le territoire,
- requalifier l'espace public,
- procéder par l'exemple et développer une pédagogie de l'environnement.

Cette mission se traduit par une assistance technique et de conseil au profit des communes et des professionnels de l'urbanisme, pour les espaces constructibles. Elle trouve notamment une expression privilégiée dans la zone de contact espace bâti - espace naturel appelé espace bâti de transition.

De façon complémentaire les espaces préservés des constructions relèvent du plan de gestion de l'espace mis en oeuvre et géré par le Syndicat Intercommunal des Monts d'Or et du présent document."

CHARTE D'OBJECTIFS DES MONTS D'OR Plan de gestion de l'espace

L'outil principal de suivi et de gestion de l'ensemble de ces actions est le plan de gestion de l'espace. Cet outil est constitué d'un ensemble de documents cartographiques progressivement constitués ou mis à jour qui permettent la connaissance:

- de l'état existant par domaine,
- des enjeux d'intérêt général pour les collectivités,
- des mutations ou évolutions prévisibles,
- des secteurs d'interventions.

Le plan de gestion de l'espace permet de répondre aux questions élémentaires :

où intervenir? pourquoi? comment? avec qui?

3) LES MOYENS MIS EN OEUVRE : Institutionnels, Techniques, Financiers.

A - L'organigramme

La poursuite de la mise en oeuvre du projet nature Monts d'Or nécessite une organisation structurée afin de coordonner, réaliser et gérer les actions prévues.

Cette organisation s'appuie sur :

- Le Syndicat Mixte comptant les 12 communes des Monts d'Or, la Communauté Urbaine de Lyon et le Conseil Général du Rhône.
 - Il succède directement au Syndicat Intercommunal des Monts d'Or et devient le nouveau porteur du Projet Nature Monts d'Or. Il a pour objet d'assurer, de coordonner, de présenter le projet en assurant ou en délégant la maîtrise d'ouvrage, entre les organes politiques et les organes techniques.
 - Un comité technique qui regroupe les intervenants "techniciens" du projet sous la direction du Président du Syndicat mixte. Il est le lieu de concertation avec les associations locales concernées par le projet. Il peut se faire assister en tant que besoin par des personnalités qualifiées (notamment scientifiques). Il prépare le programme d'actions annuelles, suit, évalue les réalisations et leurs impacts sur la qualité du site.
- La composition, les conditions de fonctionnement et les activités du dit comité, pourrait être définit dans le cadre d'un règlement intérieur du syndicat mixte.

B - La formalisation du projet.

Elle s'appuie sur le respect des principes définis dans cette charte et sur l'élaboration d'un programme d'actions annuelles ou pluri-annuelles portant sur les domaines d'interventions retenus :

Ce programme d'action fait l'objet de fiches d'opération décrivant :

- le ou les objectifs poursuivis,
- les moyens pour les atteindre,
- la cible quantifiée objectif lorsqu'elle peut être définie,
- la description des moyens à mettre en oeuvre,
- le coût total prévisible de l'opération.

C - La réalisation du projet.

Le Syndicat mixte devra se doter de moyens permettant de gérer durablement le site. Il sera en effet nécessaire de créer une structure légère, mais permanente, (et/ou de sous-traiter à une structure existante compétente) visant à assurer les tâches d'administration du syndicat ainsi que l'animation, la surveillance et l'entretien des milieux.

D - Les principes de financement du projet

Le Syndicat mixte mobilisera prioritairement ses moyens financiers sur la gestion, la mise en valeurs du patrimoine des Monts d'Or, le contrôle et l'organisation de la fréquentation du public.

Les études de connaissance générale ou de faisabilité préopérationnelle seront principalement financées par le Conseil Général, le Grand Lyon ou tout organisme public ou privé intéressé.

Les opérations à caractère exceptionnel feront l'objet d'un financement spécifique.